

Réunion du 21 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 77 Nombre de votants : 86

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES (suppléante de M. Jean-Jacques LASCABES), Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Pierre MUCHADA, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Anita BEUSTE, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis-Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 12 : <u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VALORISATION DE LA SALIGUE AUX OISEAUX</u>

Rapporteur: M. Gérard DUCOS

Depuis le rachat du site de la Saligue aux oiseaux fin 2013 par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage (FPHFS) pour la partie terrains naturels et par la Fédération départementale des chasseurs pour le bâtiment, cette dernière avait pour objectif le déménagement de son siège de Pau à Castétis-Biron.

Des travaux d'extension du bâtiment actuel ont débuté au mois de mars 2021 pour se terminer au mois de mars 2022. Cet aménagement se fait sur pilotis en raison de l'inondabilité de toute la zone. Le site permettra d'accueillir la dizaine de salariés de la Fédération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID: 064-200039204-20220321-CCCCLO_2022_043-DE

En plus de bureaux pour le personnel, l'étage permet aussi d'aménager un espace muséographique pour accueillir le public et les scolaires. En effet, la Fédération souhaite profiter de sa présence permanente sur le site pour développer un programme d'initiation à la nature et de protection de l'environnement au sein de la réserve ornithologique du marais classé Espace naturel sensible par le Département des Pyrénées-Atlantiques depuis 2006. Pendant les horaires d'ouverture des bureaux en semaine, elle envisage l'accueil du public et des scolaires pour l'espace muséographique, le poste d'observation ornithologique et le sentier pédagogique.

Le coût du projet, de 1,4 M€ TTC, comprend les travaux de maîtrise d'œuvre, de VRD, de réaménagement et d'extension du bâtiment, l'enfouissement d'une ligne électrique, et la création d'un sentier pédagogique. Ils sont financés par la Région à hauteur de 200 000 € et par le Conseil départemental pour 200 000 € également. La vente du siège palois à l'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AADT) permet également de financer ces travaux.

Depuis plusieurs années maintenant, la Fédération départementale des chasseurs et la communauté de communes de Lacq-Orthez ont mis en place un partenariat afin de proposer des animations scolaires complémentaires entre le marais de la Saligue aux oiseaux pour la partie nature (faune et flore) et la base de loisirs Orthez-Biron pour la partie découverte (parcours d'orientation et chasse au trésor).

L'ouverture du site de la Saligue aux oiseaux au public pendant les heures d'ouverture des bureaux en semaine permet d'envisager de proposer au public un parcours de randonnée-découverte au départ de la base de loisirs par une connexion entre le lac et le marais en passant par le sentier pédagogique et l'espace muséographique. Cette nouvelle proposition d'activité va incontestablement contribuer au développement touristique du territoire et venir répondre à une demande récurrente sur cette zone.

Au regard du développement touristique, la communauté de communes de Lacq-Orthez pourrait soutenir ce projet, au côté de la Région et du Département. Le montant de cette subvention pourrait s'élever à 15 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la Fédération départementale des chasseurs visant à soutenir le développement touristique du territoire,
- d'autoriser son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrice LAURENT